



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 9

Membres présents :

| | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Lydie PFANDER-MENY | Madame Laurence GERBET |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Joël MEKHANTAR | Monsieur Emmanuel BICHOT |
| Monsieur François DESEILLE | Monsieur Jean-Philippe MOREL | Madame Céline RENAUD |
| Madame Christine MARTIN | Madame Océane CHARRET- GODARD | Madame Caroline JACQUEMARD |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Monsieur Jean-Paul DURAND | Monsieur Bruno DAVID |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Massar N'DIAYE | Monsieur Axel SIBERT |
| Madame Claire TOMASELLI | Madame Françoise TENENBAUM | Madame Catherine HERVIEU |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Vincent TESTORI | Monsieur Patrice CHATEAU |
| Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM | Madame Stéphanie VACHEROT | Madame Stéphanie MODDE |
| Monsieur Franck LEHENOFF | Monsieur Jean-François COURGEY | Madame Karine HUON-SAVINA |
| Madame Dominique MARTIN- GENDRE | Monsieur Bassir AMIRI | Monsieur Fabien ROBERT |
| Monsieur Christophe BERTHIER | Madame Catherine DU TERTRE | Monsieur Olivier MULLER |
| Madame Najjoud BELHADEF | Madame Nora EL MESDADI | Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE |
| Madame Kildine BATAILLE | Monsieur David HAEGY | Madame Elizabeth REVEL |
| Madame Delphine BLAYA | Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Philippe THIRION |
| Monsieur Christophe AVENA | Madame Ludmila MONTEIRO | |

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame
Ludmila MONTEIRO
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : CULTURE

Direction des Musées - Mise en place d'une tarification pour les expositions temporaires au Musée des Beaux-Arts

L'accès aux collections permanentes des musées municipaux est gratuit depuis 2004. Seul l'accès aux expositions temporaires est resté payant de 2004 à 2012, au tarif de 7 € pour l'exposition « Les fauves hongrois » (2009) ou encore de 5 € pour l'exposition consacrée au couple d'artistes « Sophie et François Rude » (2012), toutes deux présentées au musée des Beaux-Arts (MBA).

Le MBA ayant ensuite été en partie fermé pour permettre de mener le chantier de sa rénovation, aucune exposition n'a été organisée jusqu'à sa réouverture en mai 2019.

Depuis lors, le MBA a progressivement renoué avec un programme ambitieux d'expositions temporaires afin d'élargir et de fidéliser un public toujours plus nombreux et de contribuer au rayonnement du musée au niveau local, national et international.

Outre la présentation des collections permanentes qui relèvent du patrimoine public des Dijonnais, l'organisation d'expositions temporaires offre aux publics l'opportunité d'approfondir d'autres thématiques issues d'autres musées en France ou à l'Étranger, ou de collections privées. Toutefois, l'organisation d'une exposition temporaire représente un coût pour la collectivité : transports et assurances des œuvres, scénographie, communication, catalogue, outils de médiation, programmation culturelle, qui sont des postes de dépenses très importants.

Aussi, une participation des visiteurs au financement de ces expositions est proposée par l'instauration d'un accès payant. Ce choix est tout à fait compatible avec le maintien de la gratuité d'accès aux collections permanentes, les expositions ayant lieu dans un espace dédié au 3^e étage, avec la mise en place d'une billetterie spécifique pour les expositions temporaires avec encaissement.

L'accès aux expositions pourrait être fixé à 9 € (plein tarif), ce qui correspond au tarif pratiqué par la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin. La tarification pourrait s'appliquer dans le cadre de certaines expositions d'envergure, notamment celles qui font appel à des œuvres empruntées auprès de collections publiques ou privées.

Cependant, afin de rester cohérent avec la politique culturelle de la ville, cette tarification pourrait être assortie de réductions ou d'exonérations :

Accès à tarif réduit individuel de 5 €, sur présentation d'un justificatif en cours de validité, pour :

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes membres d'un organisme partenaire de tout ou partie de la saison culturelle du musée
- Les détenteurs de la carte famille nombreuse
- L'achat simultané de 10 entrées ou plus pour les groupes en visite libre
- Le personnel de la ville de Dijon et de la Métropole de Dijon sur présentation de la carte du Comité d'Action Sociale

Ce tarif réduit sera proposé également dans le Citypass proposé par l'office du tourisme et dans le cadre de la politique de billets couplés de la CIGV (ces dispositions feront l'objet de conventions spécifiques) et dans le cadre de conventions avec des partenaires ou des mécènes.

Accès à tarif réduit pour groupes accompagné d'un médiateur, sur réservation :

Pour les groupes de 10 à 25 personnes accompagnés d'un médiateur, un forfait de 30 euros supplémentaires est proposé.

Accès gratuit, sur présentation d'un justificatif en cours de validité, pour :

- Les personnes de moins de 26 ans et les étudiants
- Les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, allocataires minimum vieillesse ou ASPA)

- Les personnes en situation de handicap (détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion, mention « invalidité » ou « priorité ») et leur accompagnateur
- Les anciens résistants, anciens combattants et grands invalides de guerre
- Les personnels du ministère de la Culture et des musées de France, les personnels des directions des affaires culturelles des collectivités territoriales
- Les membres ICOM / ICOMOS / FRAME
- Les personnels de l'Office de Tourisme de Dijon
- Les enseignants (y compris enseignement supérieur)
- Les détenteurs d'une carte presse (France et étranger)
- Les guides conférenciers
- Les adhérents à la Maison des Artistes
- Les membres des sociétés savantes patrimoniales dijonnaises (SAMD, académie des arts et des lettres, l'Association DijonHistoire et patrimoine..)

Des entrées offertes dans le cadre de convention avec des partenaires ou des mécènes

Un accès gratuit pour tous pourrait être accordé le 1er dimanche de chaque mois.

La mise en œuvre d'une tarification pour les expositions temporaires pourrait débiter sur l'exposition « À portée d'Asie » dont l'ouverture au public est prévue le 20 octobre 2023.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'appliquer** les tarifs à l'entrée des expositions temporaires tels que décrits ci-avant
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions

| | | |
|---------|-----------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 59 | ABSTENTION : 0 |
| | CONTRE : 0 | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
| | DONT 9 PROCURATION(S) | |

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN